



Le Fonds d'innovation pédagogique de l'Université de Lausanne

Thématique pour l'appel à projets 2015 : encourager l'autonomie des étudiant·e·s

Parmi les objectifs du nouveau Plan stratégique de l'UNIL, l'un est de « viser l'apprentissage et la réussite de l'étudiant·e ». Dans cette perspective, la Direction de l'UNIL a choisi de réserver une partie des ressources du Fonds d'innovation pédagogique (FIP'15) pour soutenir des projets visant à développer les stratégies d'apprentissage permettant aux étudiant·e·s de poursuivre des études avec un fort degré d'autonomie. Cela suppose que, au travers des activités proposées, ils soient en mesure de s'approprier et/ou de se fixer des objectifs d'apprentissage, d'appliquer et/ou d'élaborer des stratégies pour les atteindre, d'évaluer leur progression et si nécessaire de mettre en œuvre des stratégies de remédiation. Mais il s'agirait également de développer les dimensions de feedback et d'évaluation formative. Globalement, cela contribuera à réaliser des apprentissages en profondeur.

Plus spécifiquement, les objectifs de la thématique du FIP'15 sont de :

- encourager la réalisation, le rendu, la présentation et l'analyse de productions par les enseignant·e·s et les étudiant·e·s, individuellement ou en groupes ;
- permettre l'intégration de diverses modalités d'interaction autour de ces productions, entre enseignant·e·s et/ou étudiant·e·s dans le cadre d'activités d'apprentissage.

SUGGESTIONS

Pour faire évoluer les pratiques, plusieurs approches sont envisageables :

- les productions demandées aux étudiant·e·s devraient permettre différents aspects de l'autonomie, par exemple utilisation de portfolio ou production multimédia ;
- l'utilisation de ressources, technologiques ou non, devrait rendre possible une plus grande variété de travaux ;
- les ressources disponibles, technologiques ou non, doivent apporter des possibilités d'interactions entre enseignant·e·s et étudiant·e·s, ainsi qu'entre pairs.

Plus spécifiquement pour les enseignant·e·s :

- la structure de leur enseignement devrait laisser une place suffisante aux activités qui demandent un travail autonome à l'étudiant·e ;
- un soutien à la prise de responsabilité de son apprentissage par l'étudiant·e devrait être mis en place par l'enseignant·e (par ex. formulation d'exigences appropriées, feedback régulier, évaluation formative).

Et plus spécifiquement pour les étudiant·e·s :

- ils doivent pouvoir disposer de matériel de soutien pédagogique et technique ;
- ils doivent pouvoir disposer d'outils adéquats pour réaliser leurs productions, réfléchir à leur apprentissage et interagir ;
- ils doivent prendre conscience qu'ils ont un rôle actif à jouer en prenant la responsabilité de leur apprentissage (par ex. travail hors de la classe, appropriation des méthodes et outils nécessaires).

INNOVATION PEDAGOGIQUE ET DURABILITE

Dans son Plan d'intentions 2012-2016, l'UNIL place la durabilité au cœur de ses préoccupations. Parmi les mesures définies dans sa stratégie de durabilité, celles qui touchent le FIP sont les suivantes : 1) gérer de manière raisonnée les consommations de ressources naturelles et énergétiques de l'UNIL et 2) renforcer la culture de la durabilité dans la communauté UNIL. Si la notion de « durabilité » a été présente dès les débuts du FIP (en 2008), l'appel à projets 2015 est une occasion d'en rappeler la teneur. Elle porte sur trois aspects.

D'une part, la durabilité fait explicitement partie des critères de sélection au moment de l'évaluation du projet. Concrètement, la ou le candidat·e doit définir les modalités d'intégration de son projet dans le cursus ainsi que les mesures prévues pour assurer sa pérennisation. Ceci fait l'objet d'un bref descriptif dans le formulaire de dépôt du projet.

D'autre part, une fois le projet accepté et développé, il est demandé à son responsable de diffuser et partager son expérience à travers divers événements et médias : présentation publique, journée de l'innovation pédagogique, sites Internet, articles de blog, vitrine, film, etc. L'objectif étant de communiquer les expériences vécues, échanger les informations, étendre un concept ou un produit développé à de nouveaux contextes d'enseignement. Le FIP encourage également les bénéficiaires à utiliser une part du montant de la contribution reçue à des fins de dissémination pour que les ressources utilisées dans un projet bénéficient au plus grand nombre.

Enfin, pour les projets qui intègrent des technologies, les conseillères et conseillers FIP portent une attention particulière à la recherche de solutions compatibles avec l'infrastructure existante, et ce toujours dans le respect de la vision eLearning de l'UNIL.

Dès 2015, un effort supplémentaire sera fait pour que les éléments de durabilité annoncés dans le projet se concrétisent au mieux. Pour ce faire, il s'agira dans un premier temps de sensibiliser les évaluateurs des projets à ces questions. Ensuite, cette notion sera reprise dans le développement et le suivi du projet. Concrètement, les conseillères et conseillers FIP proposeront aux responsables de projets des solutions en accord avec les valeurs soutenues par la durabilité à l'UNIL.